

La Chapelle Saint Mesmin,
Le 31 mars 2010



Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2010

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires A l'assemblée Générale

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

**Jeudi 6 Mai à 10 heures
A la Maison des Arts et Métiers, 9 bis Avenue d'Iéna
75016 PARIS**

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO du 31 mars 2010. Cet avis est également publié sur notre site internet www.mr-bricolage.com rubrique Finance – Informations Réglementées – Assemblées Générales des actionnaires/ documents préparatoires.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions applicables :

- ✚ Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,
- ✚ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Contacts

Actionnaires / Investisseurs : Eve JONDEAU
Tél : 02.38.43.21.88
eve.jondeau@mrbricolage.fr
Internet : www.mr-bricolage.fr/groupe